



RÈGLES DE VIE

Nous venons d'horizons différents et nous allons vivre un pèlerinage, une expérience de vie collective. Cela suppose un certain art de vivre ensemble et des règles communes à respecter.

Trois attitudes sont indispensables pour vivre un bon pèlerinage : **Joie, Simplicité, Partage**. Pour faciliter la vie en commun, chacun doit mettre le plus fortement ces principes de vie en application. C'est pourquoi, pour garantir la cohésion du groupe, voici quelques règles de vie à respecter :

PARTICIPATION A TOUS LES TEMPS DE DEMARCHES DE GROUPE ET DE PRIERE

- La prière est au cœur de la vie d'un pèlerinage. La participation aux différents temps festifs et de prière rythme la vie d'un pèlerinage. Il est donc indispensable d'être assidu à tous ces temps.
- Des temps de réflexion, des célébrations sont prévues tous les jours. Chacun y participe d'une manière active.

LA RELATION AVEC LES AUTRES

- Avoir une bonne hygiène à respecter pour soi et pour les autres ;
- Des temps de fatigue se feront sentir tout au long du pèlerinage. Il est important que chacun prenne sur soi, pour garder sa bonne humeur et ne pas compromettre l'ambiance générale du groupe. La nuit, le respect du sommeil est essentiel ;
- Afin de tisser des liens entre tous, il est préférable que les groupes d'affinités ne restent pas fermés sur eux-mêmes. Les portables seront éteints lors de toutes les activités.
- Respectez tous les accompagnateurs : votre animateur de groupe n'est pas forcément un adulte de votre connaissance mais il est là pour aider à vivre pleinement le pèlerinage ;
- Quand un problème se pose, parlez-en en toute simplicité avec votre animateur de groupe. Ne laissez pas perdurer une situation difficile.
- Par mesure de sécurité, il est interdit de quitter votre groupe, de divaguer seul dans les rues ou les sites sauf contre-indications de vos accompagnateurs.

L'ATTITUDE DU PELERIN

- La vie de groupe demande de la ponctualité ;
- La discrétion s'impose : pour ne pas gêner les autres veillez à contrôler l'intensité de votre voix ;
- Il n'est pas envisageable de passer des nuits à papoter ou à circuler de chambre en chambre ;
- PARTOUT, faites preuve de respect ;
- N'emportez pas d'objets de valeur ; en cas de perte, de vol ou de dégradation de tout objet personnel, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable ;
- Il est interdit de porter sur toi et/ou de consommer des produits prohibés : alcool, drogue...
- Les boissons énergisantes sont proscrites ;
- La consommation de tabac est réservée exclusivement aux majeurs et hors proximité des mineurs ;
- Il est indispensable d'avoir une tenue vestimentaire correcte lors du pèlerinage. Dans les sanctuaires il est demandé d'avoir les épaules couvertes et un vêtement descendant jusqu'aux genoux ;
- Les sorties nocturnes sont exclues.

En conclusion, il serait dommage d'avoir à rendre compte aux personnes qui vous ont permis de vivre ce pèlerinage que des abus ou des comportements négatifs se sont produits.

En cas de manquement grave, la direction des pèlerinages décidera le renvoi du jeune aux frais de la famille ou du représentant légal.